



République du Niger



Plan de travail annuel 2011

Décentralisation et Gouvernance Locale

Pays : Niger

Effet UNDAF poursuivi

- D'ici 2013 les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.

Effet du Programme Pays 2009-2013

- Les institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, la prévention et la gestion des crises et des conflits sociopolitiques dans le respect des droits de l'homme.

Résultats attendus CPAP 2009-2013

- Les institutions en charge de la décentralisation sont appuyées pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de la politique de décentralisation ;
- Un dispositif national d'appui technique aux collectivités territoriales prenant en compte la « Localisation des OMD » est conçu et opérationnel ;
- Des modules harmonisés de formation à l'attention des acteurs de la décentralisation sont conçus et mis en œuvre.

Agent d'exécution

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses (MI/S/D/AR).

Partenaires de réalisation

- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME) ;
- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MU/H/AT).

Autre Partenaire

- Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU).

Résumé

Les élections municipales de 2004 suivies de l'installation de 265 communes ont jeté les bases du processus de décentralisation au Niger. Le paysage institutionnel local se renforce avec l'entrée en scène des organes délibérants et exécutifs au niveau de 266 élargies et l'installation prochaine des conseils régionaux, suite aux élections du 11 janvier 2011. Toutefois, la portée de la réforme reste limitée du fait de la faiblesse des capacités des structures internes de pilotage et du cadre réglementaire. Au niveau local, les collectivités sont contraintes dans l'exercice de leur mandat par la faiblesse de leurs capacités humaines, techniques et financières. Néanmoins, des initiatives importantes sont prises au niveau de l'Etat pour soutenir et renforcer le processus ainsi engagé. Il s'agit notamment de l'adoption d'une loi d'orientation relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger ; la création d'une Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) en juin 2008 ; l'élaboration du document cadre de politique nationale de décentralisation, l'adoption du code général des collectivités territoriales en 2010 ; la création d'un centre de formation en gestion des collectivités territoriales. Le PNUD et le FENU qui ont accompagné le gouvernement dans l'expérimentation de la pré-communalisation et dans le démarrage des communes, se proposent de le soutenir davantage à travers le ministère en charge de la décentralisation.

Le présent plan de travail annuel couvre l'année 2011 et a pour objectif d'appuyer les institutions nationales en charge de la décentralisation pour : (i) l'élaboration d'un plan d'actions de la politique nationale de décentralisation ; (ii) la conception d'un dispositif national d'appui technique et financier intégrant les OMD aux collectivités territoriales ; et (iii) la finalisation de la conception de modules harmonisés de formation des acteurs de la décentralisation et leur application sur le terrain. Les activités identifiées concourent au renforcement des capacités des institutions nationales et locales à mettre en œuvre la politique nationale de décentralisation et à créer les conditions d'une meilleure appropriation de la localisation des OMD par ses principaux acteurs. Sur cette base les appuis cibleront aussi bien les institutions étatiques (administrations centrales et services déconcentrés) que les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

Période couverte : Janvier – Décembre 2011

Composante du programme Pays : Programme 1 - Renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité et la prévention des crises et le relèvement

Titre de l'intervention : Décentralisation, Gouvernance Locale et Localisation des OMD

Code Budgétaire :

Budget estimatif : 941 004 \$US

Ressources allouées:

PNUD 810 804 \$US

FENU 130 200 \$US

Budget cumulatif: 941 004 \$US

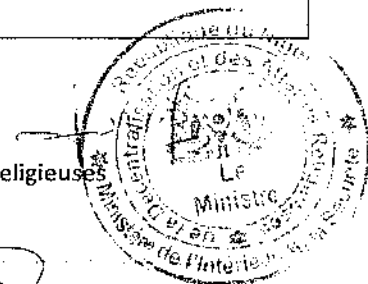
Gouvernement : PM

Approuvé (Partenaire de réalisation) :

Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses

Approuvé (Institution membre du PNUD) :

Représentant Résident du PNUD



Section narrative du Plan de Travail Annuel (PTA) 2011

I. Articulation avec la SDRP et le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011

Les élections municipales de 2004 suivies de l'installation de 265 communes et de la création d'un Haut Conseil des Collectivités Territoriales ont jeté les bases du processus de décentralisation au Niger. Toutefois, la portée des réformes reste limitée compte tenu de la faiblesse des capacités des structures internes et du cadre réglementaire. Au niveau local, les collectivités sont contraintes dans l'exercice de leur mandat par la faiblesse de leurs capacités humaines, techniques et financières. Néanmoins, des avancées importantes en matière de décentralisation ont été enregistrées. Un document cadre de politique nationale de décentralisation est élaboré, et une Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) a été créée en juin 2008. Elle sera l'instrument de financement de ces collectivités. Les élections de janvier 2011 ont élargi le cadre institutionnel avec la création d'une nouvelle commune rurale à Makalondi et l'avènement des conseils régionaux.

L'objectif général de la SDRP en matière de gouvernance est de renforcer l'Etat de droit dans une société démocratique, ainsi que l'efficacité et la transparence dans la gestion publique. A travers cet objectif, le Niger entend promouvoir des réformes institutionnelles, sociales et économiques favorables à l'amélioration de la gouvernance ; qui sont basées sur les principes de responsabilité, d'imputabilité, de transparence, de respect de la loi, de lutte contre la corruption et de participation des populations. Dans ce domaine, le PNUD a pour mandat de soutenir les pays dans la consolidation et l'approfondissement de la démocratie en œuvrant pour : (i) l'organisation d'élections justes et libres et la participation citoyenne à la prise de décision ; (ii) le renforcement des capacités des autorités nationales, régionales, et locales à mettre en œuvre des politiques qui assurent la promotion du développement humain et la gestion des services publics qu'attendent les citoyens ; (iii) l'impartialité et l'efficacité des mécanismes nationaux de protection de droits de l'homme et du système judiciaires ; (iv) la transparence et la lutte contre la corruption ; (v) l'égalité des sexes et l'habilitation politique et économique des femmes.

Le Programme Gouvernance du Programme de Pays 2009-2013 soutient la réalisation des axes 6 et 7 de la SDRP qui ont pour objectifs la promotion d'une gouvernance de qualité et la mise en œuvre efficace de la SDRP. Dans le cadre de l'UNDAF 2009-2013, les interventions menées en appui à la Gouvernance au Niger poursuivront deux effets : (i) l'appui à la mise en œuvre des réformes publiques pour l'atteinte des OMD, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que la prévention et la gestion des crises et conflits ; et (ii) la participation des populations au processus de prise de décision et au contrôle de l'action publique.

Le FENU, en complément des appuis du PNUD, appuiera la gouvernance locale et la décentralisation au Niger à travers son Programme d'Appui au Développement Economique Local (PADEL), prévu sur la période 2009-2013. L'objectif du programme de développement local est de renforcer la capacité des pouvoirs publics à assurer le pilotage stratégique de la décentralisation et de doter les communes d'outils d'investissement public, de promotion du Développement Economique Local et de maîtrise d'ouvrage. Le PADEL interviendra au niveau national mais également au niveau local dans la région de Maradi. Ce programme contribuera à la réalisation des axes 1 et 6 de la SDRP.

II. Zone d'intervention et groupes cibles du PTA

La zone d'intervention est nationale compte tenu de la dimension nationale du plan d'action, du dispositif national d'appui technique aux collectivités territoriales et des modules harmonisés de la formation des acteurs de la décentralisation. Les groupes cibles sont constitués de responsables des administrations centrales et déconcentrées de l'Etat (gouvernement, parlementaires, cadres des principaux ministères en charge de la décentralisation, corps préfectoral, services techniques déconcentrés), les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

Le FENU pour sa part ciblera également les acteurs nationaux dans le cadre de son appui au MI/S/D/AR mais il aura aussi un appui local au niveau de 8 communes (Programme d'Appui au Développement Economique et Local de Mayahi) de la région de Maradi. Quand aux activités de la localisation des OMD, elles se porteront sur 8 communes dans 7 régions (Tillabery, Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa et la communauté urbaine de Niamey).

III. Objectifs poursuivis dans le PTA

Les appuis du Programme - Pays 2011 pour une gouvernance et un développement local continueront à être bâtis autour du partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU sur la base de l'avantage comparatif de chaque intervenant.

Conformément au mandat du PNUD, les interventions en 2011 auront pour objectifs l'appui conseil aux institutions en charge de la décentralisation pour : (i) l'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation en lien avec la déconcentration de l'administration ; (ii) la conception d'un dispositif national d'appui technique aux Collectivités Territoriales, la localisation des OMD dans leur mission de planification, gestion, et suivi-évaluation du développement local articulé autour d'un partenariat entre les services techniques déconcentrés et le secteur privé ; (iii) la conception de modules harmonisés de formation des acteurs de la décentralisation.

Le premier résultat attendu sera l'adoption de la politique nationale de décentralisation et de son plan d'action pour la mise en œuvre, ainsi que la sensibilisation des acteurs clés pour sa mise en œuvre. Ce premier résultat attendu capitalisera les résultats de l'expérimentation de la localisation des OMD au Niger, le projet de charte de la déconcentration, et les conclusions des études sur la régionalisation de la mise en œuvre de la SDRP et de la SDR. Le processus de formulation du Plan d'action s'est inscrit dans le cadre des échanges sud-sud à travers la prise en compte des modèles développés dans les pays de la sous-région qui partagent les mêmes traditions et pratiques institutionnelles que le Niger. Il inclura la sensibilisation des institutions nationales sur les objectifs et enjeux de la décentralisation notamment le transfert de compétences et leur articulation avec les politiques sectorielles.

La capitalisation des résultats des expériences antérieures mais également le réservoir de pratiques développées dans ce domaine dans les pays de la sous-région permettront de préparer la mise en place d'un dispositif national d'appui-technique aux collectivités à partir de 2011. Grâce à ce dispositif, les Collectivités Territoriales assumant la responsabilité du développement local et de l'atteinte des OMD au niveau local, les cibles du dispositif seront : (i) les membres des conseils communaux et leurs services techniques (maires, conseillers et agents communaux); et (ii) les services communaux: secrétaires généraux, régisseurs. Le dispositif d'appui technique aura pour objectif de les appuyer dans l'exercice de fonctions clés: l'identification des besoins de leurs populations, en particulier des groupes vulnérables et la programmation, l'exécution et le suivi/évaluation du développement local dans le cadre des plans de développement communaux; la gestion de réseaux de prestataires locaux et la maîtrise d'ouvrage ; la fiscalité locale , la mobilisation des ressources et la gestion budgétaire conformément à la réglementation nationale. Le dispositif d'appui-technique aux collectivités reposera sur un partenariat entre le secteur public – les services techniques déconcentrés- et le secteur privé afin d'offrir un appui conseil de qualité et de proximité aux acteurs locaux de la décentralisation.

Le programme de pays soutiendra les institutions en charge de la décentralisation dans la conception de modules harmonisés de formation à l'attention des acteurs de la décentralisation. Le programme de formation des acteurs de la décentralisation aura pour objectifs de donner les bases des outils méthodologiques et techniques aux opérateurs intervenant dans le champ de la formation et d'élever le niveau de connaissances et de compréhension des acteurs les plus directement impliqués dans la mise en œuvre de la réforme. Il s'adressera particulièrement au personnel administratif et technique des collectivités territoriales ; aux élus locaux (maires et leurs adjoints), aux services techniques déconcentrés de l'Etat, aux autorités préfectorales et coutumières tous aussi impliqués à des degrés divers dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Les interventions du PNUD seront menées en complément des appuis du FENU qui seront à deux niveaux : (i) au niveau national en renforçant le cadre juridique, administratif, institutionnel et organisationnel du MI/S/D/AR, et (ii) au niveau local, dans huit Communes de Maradi, pour le financement des investissements productifs et sociaux, l'appui de proximité aux collectivités territoriales dans la planification du développement local et l'exécution des PDC.

IV. Démarche de validation du PTA 2011

Les activités du PTA 2011 ont été proposées par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses, sur la base des orientations nationales en matière de Décentralisation et de Gouvernance, au regard du contexte institutionnel de mise en œuvre des réformes de l'administration territoriale.

La préparation des activités a été faite en collaboration avec les autres principaux acteurs de mise en œuvre du processus de décentralisation, dans le cadre du « Groupe Technique de Travail Décentralisation et Développement Local », à travers plusieurs séances de travail coordonnées par la Direction Générale de la Décentralisation et de la Déconcentration. Ces activités ont fait l'objet d'échanges entre le PNUD et la partie nationale d'une part, et entre les divisions internes du PNUD d'autre part, avant soumission pour validation au management.

V. Stratégie de mise en œuvre

Le présent PTA sera exécuté par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses en collaboration avec les autres institutions intervenant dans le domaine de la décentralisation et la gouvernance locale. Compte tenu de la nature des interventions, en collaboration avec le PNUD, il veillera à la nécessaire recherche de

synergie et la coordination avec les diverses parties prenantes nationales et internationales impliquées, notamment le FENU.

VI. Résultats obtenus

Conformément à la mise en œuvre de la programmation du PTA 2010 les principaux résultats obtenus sont :

- Document cadre de politique nationale de décentralisation finalisé ;
- Rapport de la phase de collecte sur le processus de la capitalisation des outils et bonnes pratiques en matière d'appui aux collectivités territoriales amendé et adopté ;
- 6 modules de formation harmonisés et validés ;
- 8 comités de suivi/évaluation des OMD/SDRP/PDC au niveau communal sont opérationnels dans le cadre du scaling up de la localisation des OMD ;
- Des données fiables et à jour dans tous les secteurs (éducation, santé, hydraulique, agriculture, élevage etc.), permettant de mesurer l'atteinte des OMD au niveau local sont disponibles dans 8 communes ;
- Le nouveau guide national d'élaboration de PDC; le Code général de Collectivités territoriales et du document de capitalisation de la localisation des OMD "Passer au niveau local afin de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement" édités.

Au cours de l'année 2011, les activités principales porteront sur :

- La finalisation et l'adoption de la politique nationale de décentralisation et de son plan d'actions;
- La tenue de séminaires de sensibilisation sur la politique de décentralisation et son plan d'actions ;
- La finalisation de la capitalisation des outils et bonnes pratiques des projets d'appui à la décentralisation et au développement local ;
- L'organisation de séances de formation des acteurs de la décentralisation sur la base des modules actualisés, harmonisés et validés ;
- L'édition et la diffusion du Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) et de son plan d'action ;
- La sensibilisation des institutions nationales et locales sur la politique de décentralisation et son plan d'action ;
- L'élaboration et la diffusion des textes législatifs et réglementaires sur la décentralisation ;
- L'élaboration et la validation du plan d'action de la Politique Nationale du développement Communautaire et Local (PNDLC) ;
- L'appui à la localisation des OMD au niveau de 8 communes ;

Les activités du FENU en 2011 en matière de gouvernance locale porteront essentiellement sur :

- un appui au MI/S/D/AR au niveau national dans le cadre de l'amélioration de son cadre juridique, institutionnel ;
- un appui local pour le renforcement des capacités de 8 collectivités territoriales de Maradi, de la Préfecture de Mayahi et des services techniques déconcentrés ;
- la mise en place au niveau des 8 communes de Maradi d'un fonds d'investissement local, pour les infrastructures, les services publics et les activités économiques, dont un guichet spécifique pour des appuis en sécurité alimentaire aux femmes et groupes vulnérables.

VII. Résultats attendus du PTA en référence au CPAP

Les résultats attendus au terme de la mise en œuvre du PTA 2011 qui concourent à la réalisation des produits CPAP sont les suivants :

- i. Un plan d'action pour l'opérationnalisation du document cadre de politique de décentralisation est élaboré ;
- ii. La capitalisation des bonnes pratiques est réalisée afin de permettre la conception d'un dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales ;
- iii. Les capacités des acteurs de la décentralisation sont renforcées sur la base des modules actualisés, harmonisés et validés à travers le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT) ;
- iv. Quatre (4) PDC élaborés ou réactualisés axés sur les OMD, la GAR, les droits humains et le genre ;
- v. 8 dispositifs de suivi des OMD sont opérationnels ;
- vi. Les données relatives à l'atteinte des OMD sont mises à jour au niveau communal ;
- vii. 8 unités informatiques achetées et 8 bases de données sont opérationnelles.

VIII. Mécanismes de suivi évaluation

L'agent d'exécution du projet d'appui à la décentralisation et la gouvernance locale sera le Ministère en charge de la décentralisation à travers la Direction Générale de la Décentralisation et de la Déconcentration. Dans le cadre du suivi du projet, une situation de référence au démarrage du programme de pays et les cibles attendues à son terme ont été définies. Sur cette base, l'agent d'exécution déclinera des cibles annuelles assurant l'atteinte des résultats attendus en fin de programme. Le Ministère de l'Intérieur, sera chargé du suivi global du projet et veillera à ce que les activités prévues soient entreprises conformément aux résultats attendus. Un rapport d'exécution physique et financière sera élaboré et à la fin de chaque trimestre, complétés par un rapport annuel à la fin de l'année 2011. Les rapports renseigneront l'état de réalisation des cibles annuelles et des résultats attendus en fin de programme.

Le PNUD effectuera des visites périodiques de supervision des activités du projet.

Des réunions seront périodiquement organisées avec les parties prenantes dans le but d'échanger les informations et de convenir de façon consensuelle et dynamique sur les orientations à prendre. Au terme du projet, un rapport d'évaluation final détaillé et axé sur les résultats sera produit et tous les fonds alloués seront audités conformément aux règlements financiers du PNUD.

A la fin de chaque trimestre, un rapport technique d'exécution et un rapport financier seront élaborés et transmis au PNUD qui fournira un appui technique pour l'évaluation et le suivi et peut également fournir des renseignements au sujet de l'état des effets. De même à la fin de l'année 2011, un rapport annuel sera élaboré.

2.1 Edition et diffusion des résultats de la capitalisation des outils et bonnes pratiques.	Outils et bonnes pratiques diffusés	X	MI/S/D/AR	PNUD	72100-Service contrat 74200- Edition et diffusion	60 000 30 000
2.2 Appui à la planification communale - Meilleure prise en compte des OMD, SDRP, Dél. Eco. Local et Sécurité Alimentaire dans les PDC.	OMD, SDRP, DEL et SA mieux pris en compte dans les PDC	X	MAT/U/H DGATDC	PNUD (PADEL)	72100-Service contrat	50 000
2.3 Appui à la mise en place d'un Cadre de Concertation Département Mayahi.	Cadre de Concertation Département Mayahi mis en place	X	MI/S/D/AR	PNUD (PADEL)	75700 Training, Workshop ar : Conférence	6 200
2.4 Elaboration du manuel de procédures de l'ANFICT et tenue de son atelier d'enrichissement.	Processus de démarrage ANFICT appuyé	X	MI/S/D/AR	FENU (FBSA)	72100-Service contrat	15 000
2.5 Edition du nouveau guide d'élaboration de PDC.	Le guide national édité en 7 000 exemplaires		MUTU/H	FENU (FBSA)	74200-Reproduction	16 000
2.6 Appui à la localisation des OMD et au renforcement de capacités des acteurs locaux.	8 communes appuyées dans la localisation des OMD	X	MI/S/D/AR	PNUD	71300- Consultants nationaux 72100 - Contrat de service 71600 - Déplacement 74200 Frais de reproduction et couverture médiatique 72500- Fourniture 72800 - 8 unités informatiques, logiciels de traitement et de stockage 74500 - Divers	15 000 60 000 15 000 20 000 10 000 30 000 5 000
Total résultat 2						382 200
3. Appui à la conception et à la mise en œuvre de modules harmonisés de formation des acteurs de la décentralisation	Ateliers régionaux (8) de formation des acteurs de la décentralisation organisés	X	MI/S/DAR ENAM	PNUD	71600-Frais déplacement 72500-Fournitures 73100-Location Salle 74200-Reproduction 74500-Divers	35 000
3.2 Dotation des collectivités territoriales en documentation relative à la décentralisation.	280 paquets de documentation réalisés	X	MI/S/DAR	PNUD	72100- Service contrat 74200-Édition	45 000 30 000
3.3 Réalisation d'une étude sur la dynamique des ONG locales et Associations de Développement en vue de l'établissement d'un répertoire.	Une étude sur la dynamique des ONG locales et AD est réalisée en un répertoire des ONG et AD disponible	X	MI/S/DAR	PNUD/PADEL	71300-Consultant nat.	3000

3.4 Réalisation d'une étude des besoins en renforcement des capacités du personnel communal des communes de Mayayi.	Une étude de besoins en renforcement des capacités des SI / et personnels communaux est réalisée	x	MI/S/DAR	PNUD/PADEL	71300-Consultant nat.	2500		
Total résultat 3								
4. L'agence d'exécution est appuyée dans la planification, l'exécution, et le reporting des activités	4.1 Appui à la Planification, mise en oeuvre et suivi-évaluation des activités d'appui à la décentralisation	X	X	X	X	115 500		
						71500 - VLA VNU	12 000	
						71500 - VLA VNU	64 737	
						74 300 - Sécurité MOSS/MICROS	5 000	
						Gender	5 000	
						GAR	5 000	
						Communication	5 000	
						74100- Audit	10 000	
				X	X	X	72 100 Contrat de service	5 000
				X	X	X	71400- Experts Nat PADEL	47 010
		X	X	X	71400- Expert ENAM	21 074		
		X	X	X	71400- Gestionnaire DGDD	16 022		
		X	X	X	71400- Chauffeurs DGDD	9 736		
					71 600- Mission de supervision	8 000		
					72200- Equip. et mat. Bur.	10 000		
					72 400-Communication	4 000		
					72500- Fourrn. et consom.	3 000		
		X	X	X	72800- Matériel & cons. Inf.	7 000		
					73100 Frais de gardien.	9 725		
					73400- Fonct. et Maint. V	20 800		
					74200- Publication, Presse	3 000		
					74500- Divers	3 000		
					71600- DSA et Transport	7 000		
		X			71300-Personnel ressources	2 700		
					72100-Manutention	11 800		
					73400-Carburant	3 500		
Total résultat 4								
						299 104		
						941 004		
NPNUD *								
FENU/FBSA								
(Ce montant comprend la Contribution du PNUD au PADEL/MARADI = 228 710)								
TOTAL						810 804		
						130 200		
TOTAL						941 004		